

Indicateurs sur les conduites addictives en Savoie



CŒUR de SAVOIE

Novembre 2025



Sommaire

- ✖ Caractéristiques socio-démographiques
- ✖ Maladies respiratoires - Morbidité et mortalité
- ✖ Maladies liées à l'alcool – Morbidité et mortalité
- ✖ Indicateurs sur les troubles addictifs
- ✖ Documentation et métadonnées

Indication des résultats des tests statistiques de signification dans le document :



Test de signification statistique de l'évolution de l'indicateur (deux sexes ensemble) sur toute la période d'observation

9,4

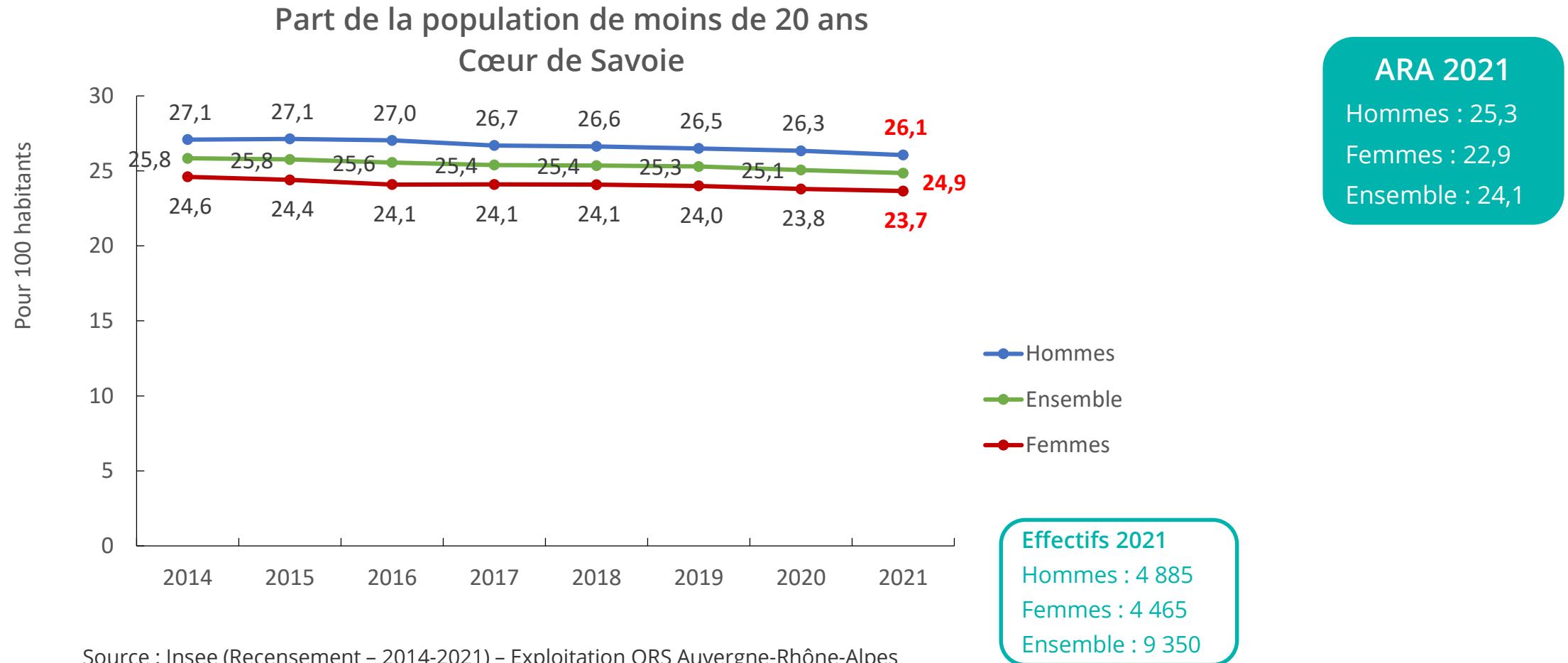
Test de comparaison à la valeur régionale effectué sur la dernière année d'observation : valeur indiquée **en rouge** significativement différente de la valeur régionale.
Test non effectué sur la part de la population couverte par le RSA.

¤

Test de comparaison à la valeur régionale non effectué.



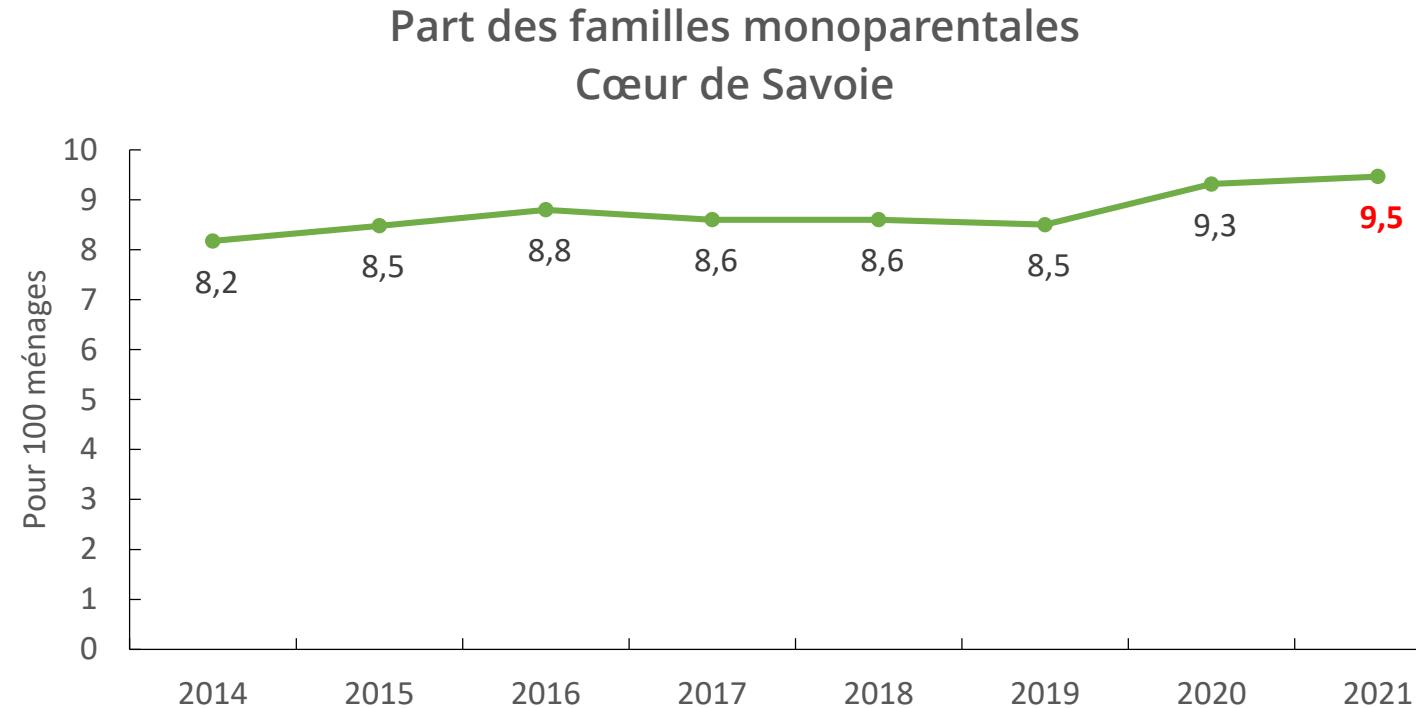
Caractéristiques socio-démographiques (1)



Diminution significative



Caractéristiques socio-démographiques (2)



Source : Insee (Recensement – 2014-2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

ARA 2021
Ensemble : 9,0

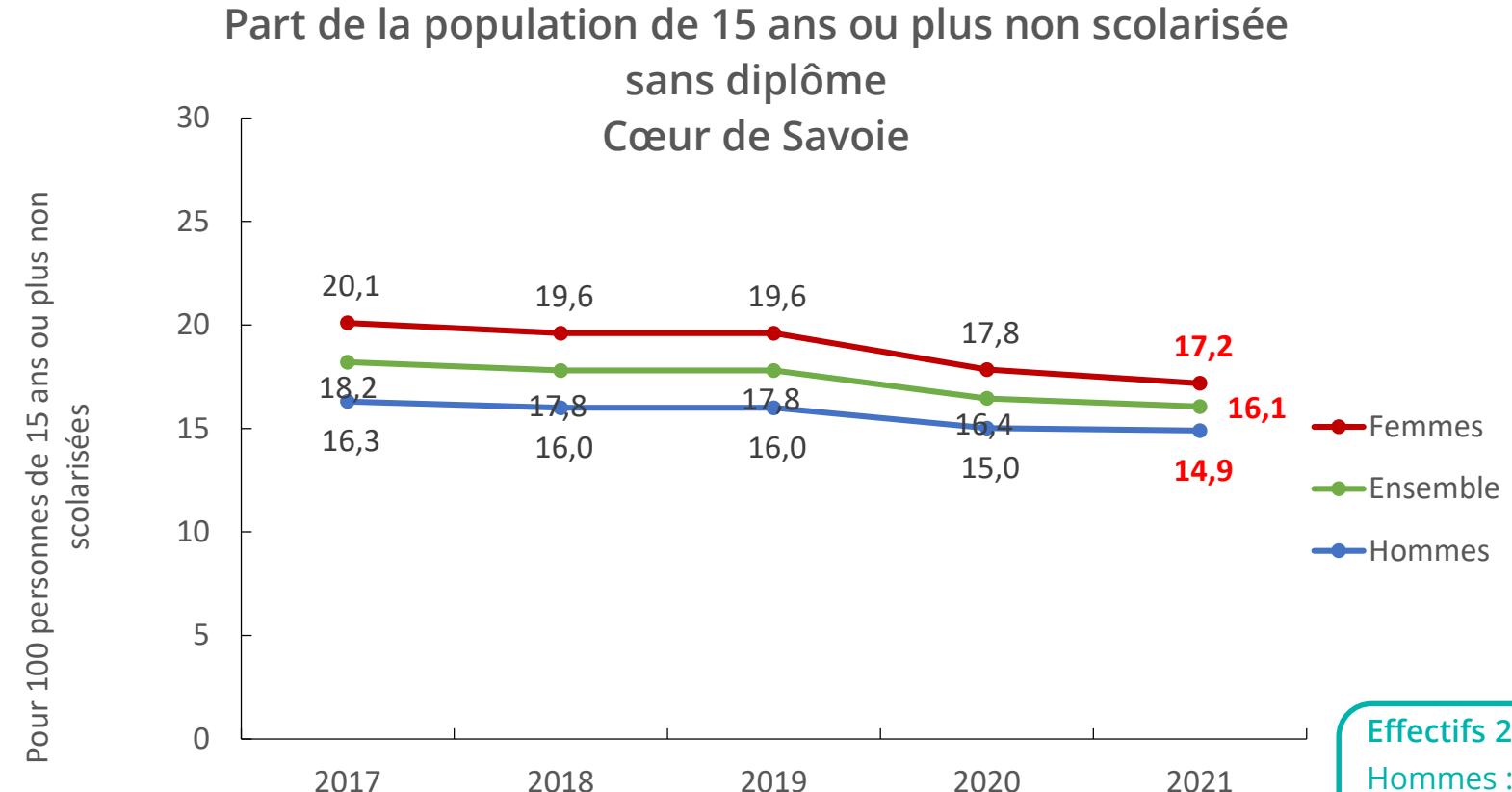
Effectifs 2021
Ensemble : 1 514



Augmentation significative



Caractéristiques socio-démographiques (3)



Source : Insee (Recensement – 2014-2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Effectifs 2021
Hommes : 2 053
Femmes : 2 445
Ensemble : 4 498

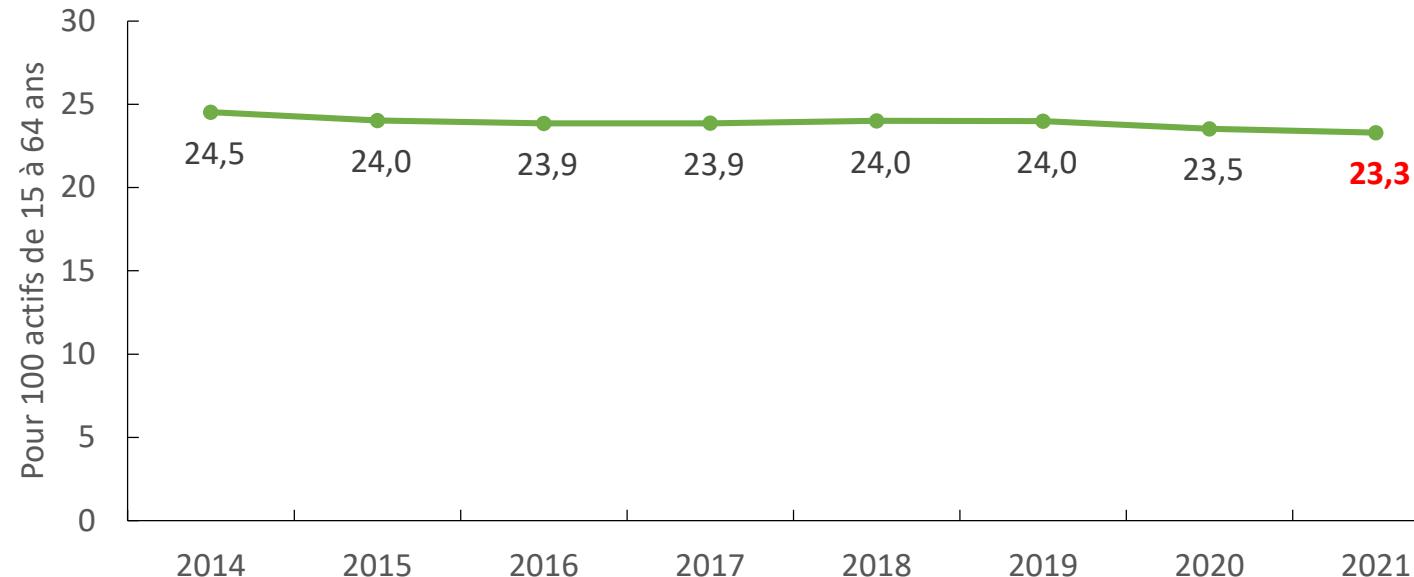


Diminution significative



Caractéristiques socio-démographiques (4)

Part des ouvriers actifs âgés de 15 à 64 ans Cœur de Savoie



Source : Insee (Recensement - 2014-2021) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Effectifs 2021

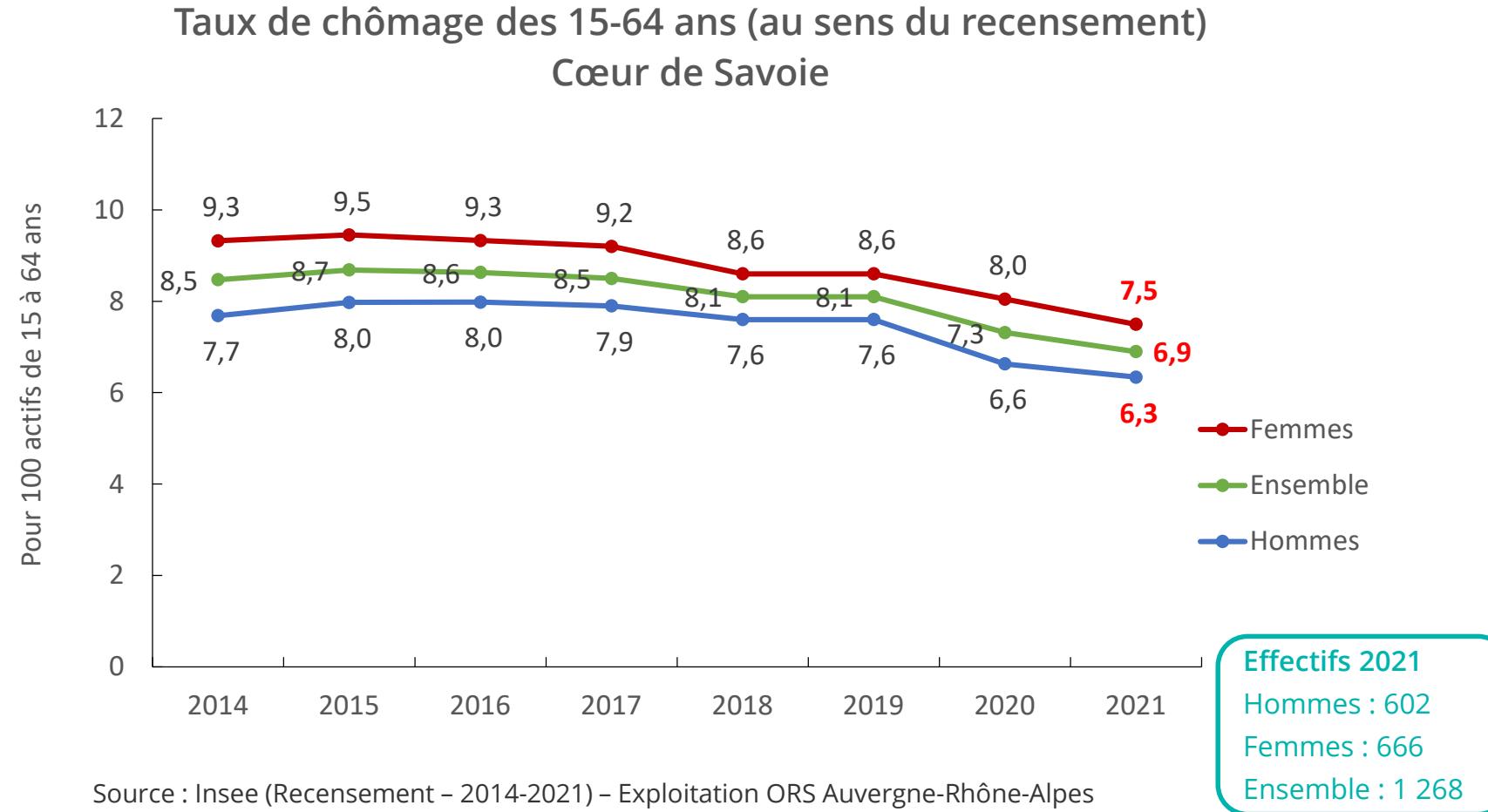
Ensemble : 4 284



Diminution significative



Caractéristiques socio-démographiques (5)



ARA 2021
 Hommes : 9,6
 Femmes : 11,1
 Ensemble : 10,3

Effectifs 2021
 Hommes : 602
 Femmes : 666
 Ensemble : 1 268

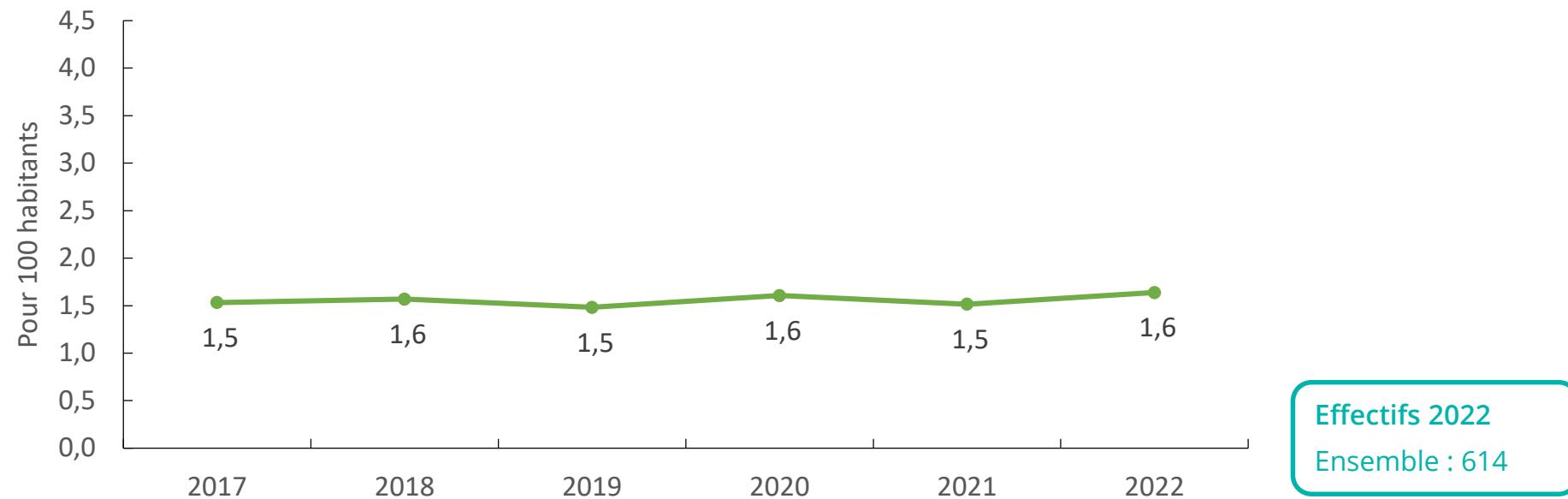


Diminution significative



Caractéristiques socio-démographiques (6)

Part de la population couverte par le RSA
Cœur de Savoie



Sources : Cnaf, CCMSA (31/12/2022), Insee (Recensement - 2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

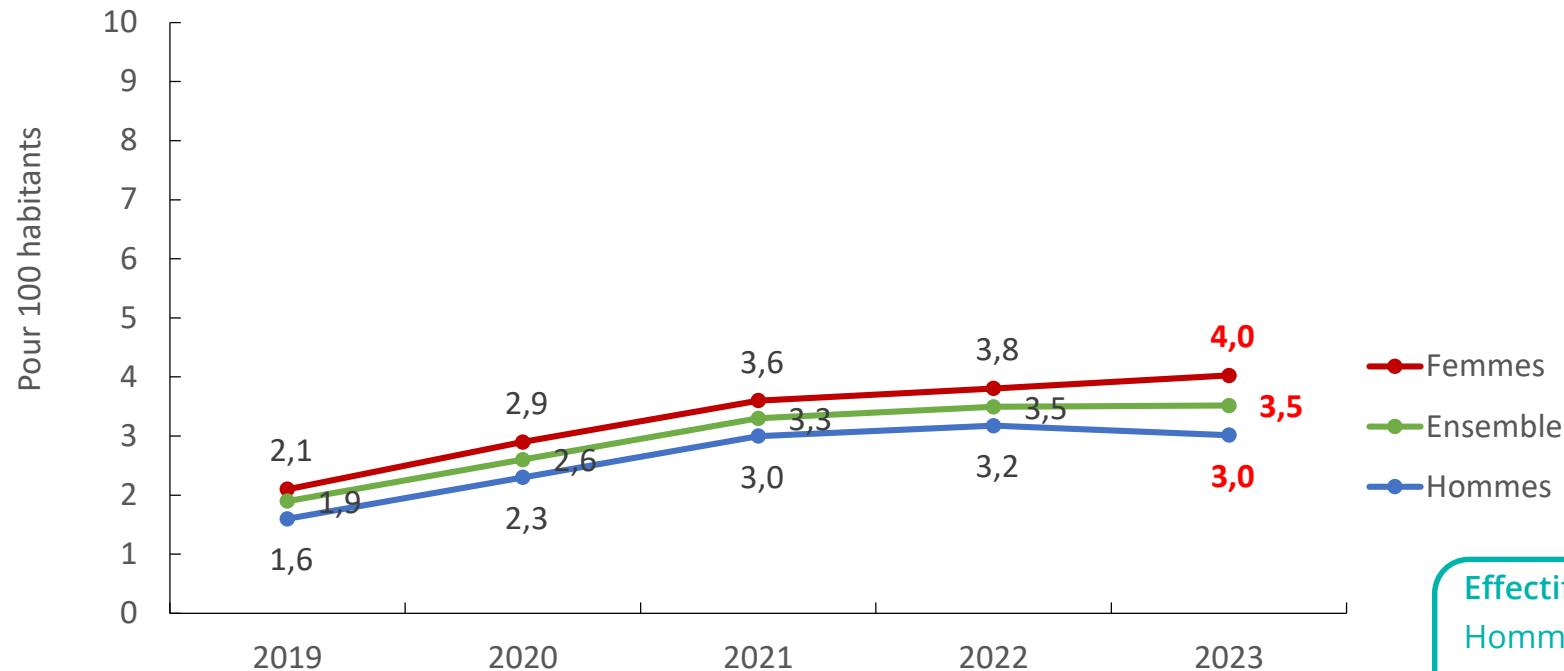


Absence d'évolution significative



Caractéristiques socio-démographiques (7)

Taux standardisé de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) Cœur de Savoie



ARA 2023
Hommes : 9,3
Femmes : 10,0
Ensemble : 10,7

Effectifs 2023
Hommes : 583
Femmes : 756
Ensemble : 1 339

Sources : Cnam (SNDS DCIR - 2019-2023), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2015-2023),
Insee (Recensement - 2012) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

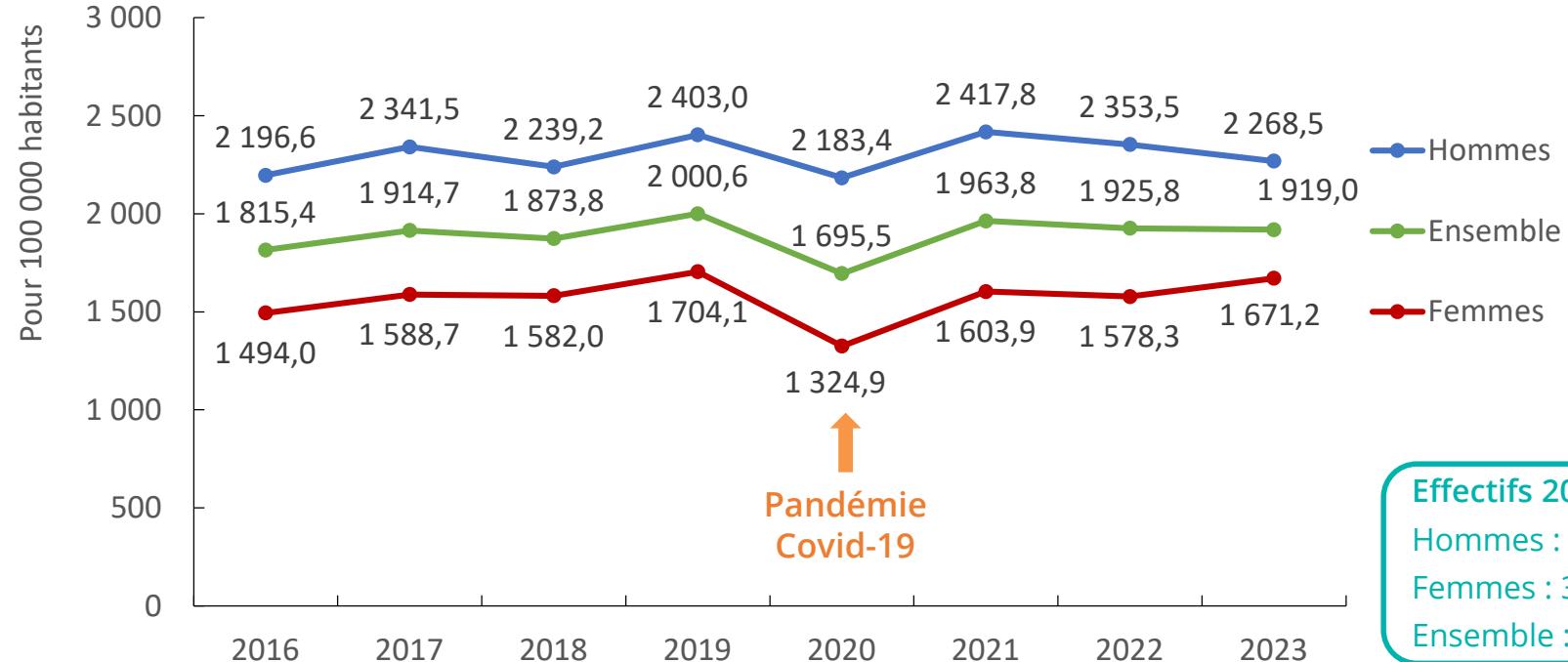


Augmentation significative



Maladies respiratoires (1)

Taux standardisé de patients hospitalisés en MCO
pour maladies de l'appareil respiratoire
Cœur de Savoie



ARA 2023

Hommes : 2 432,7

Femmes : 1 703,2

Ensemble : 2 019,9

Effectifs 2023

Hommes : 396

Femmes : 333

Ensemble : 729

* MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique

Sources : ATIH (PMSI MCO – 2016-2023), Insee (Recensement - 2012 et 2016-2021) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Absence d'évolution significative

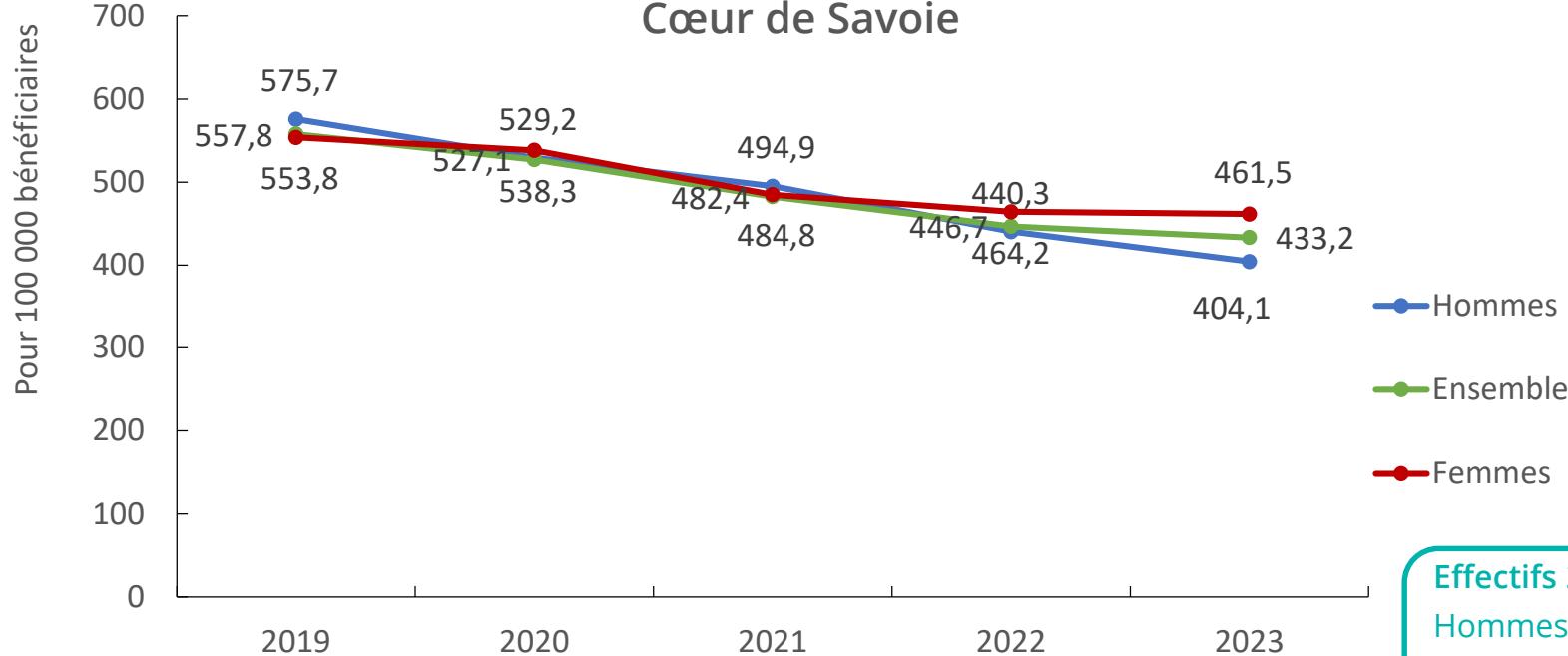


Maladies respiratoires (2)

Taux standardisé de bénéficiaires d'une affection longue durée
(ALD)

pour maladies respiratoires (prévalence)

Cœur de Savoie



ARA 2023

Hommes : 431,9

Femmes : 399,7

Ensemble : 411,7

Effectifs 2023

Hommes : 80

Femmes : 102

Ensemble : 182

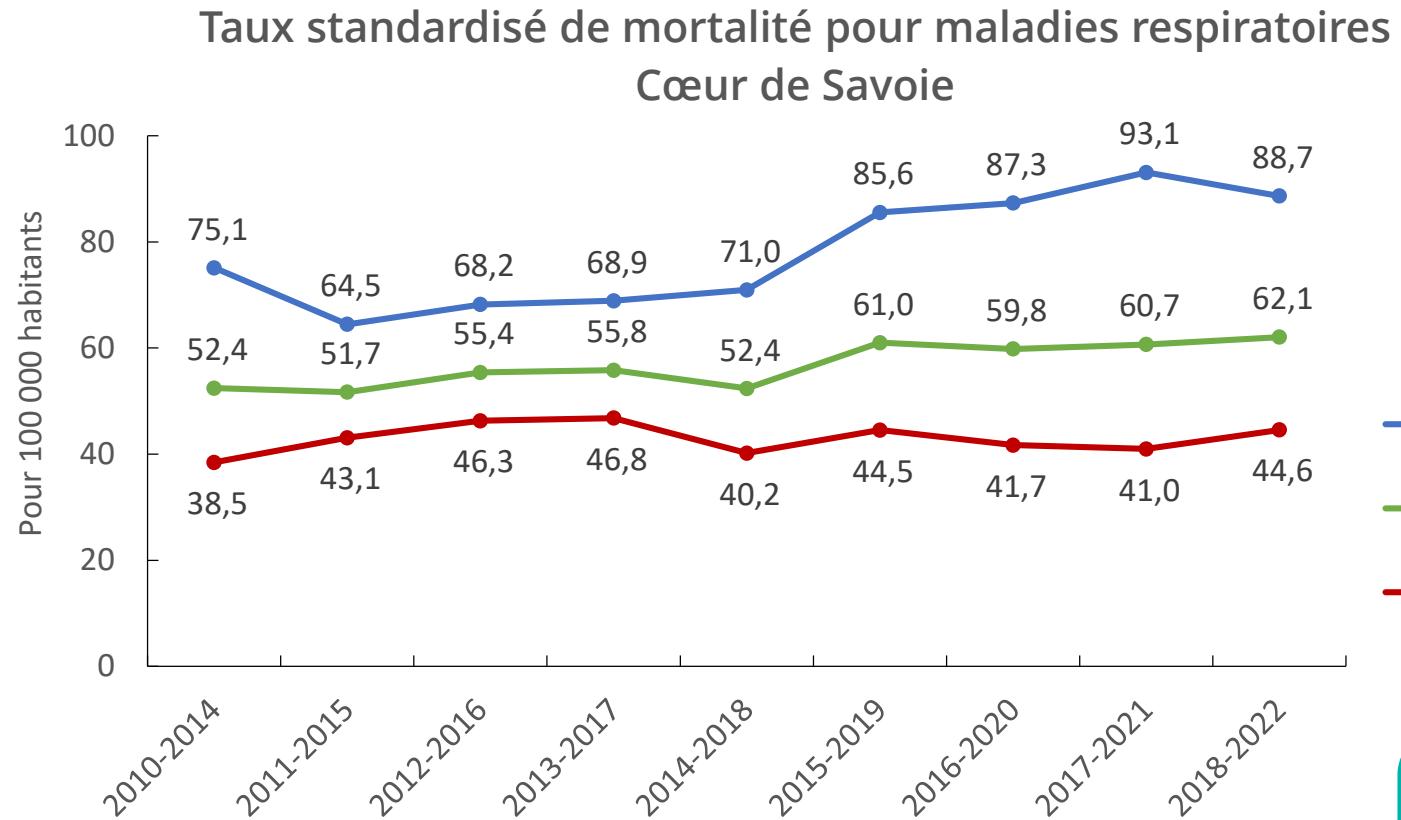
Sources : Cnam (SNDS référentiel médicalisé – 2019-2023), Cnam (DCIR - 2017-2023),
Insee (Recensement - 2012) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Diminution significative



Maladies respiratoires (3)



Sources : Inserm CépiDc (BCMD - 2010-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2012-2020) –
Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

ARA 2018-2022

- Hommes : 70,4
- Femmes : 39,1
- Ensemble : 51,2

Effectifs annuels moyens 2018-2022

- Hommes : 12
- Femmes : 11
- Ensemble : 23

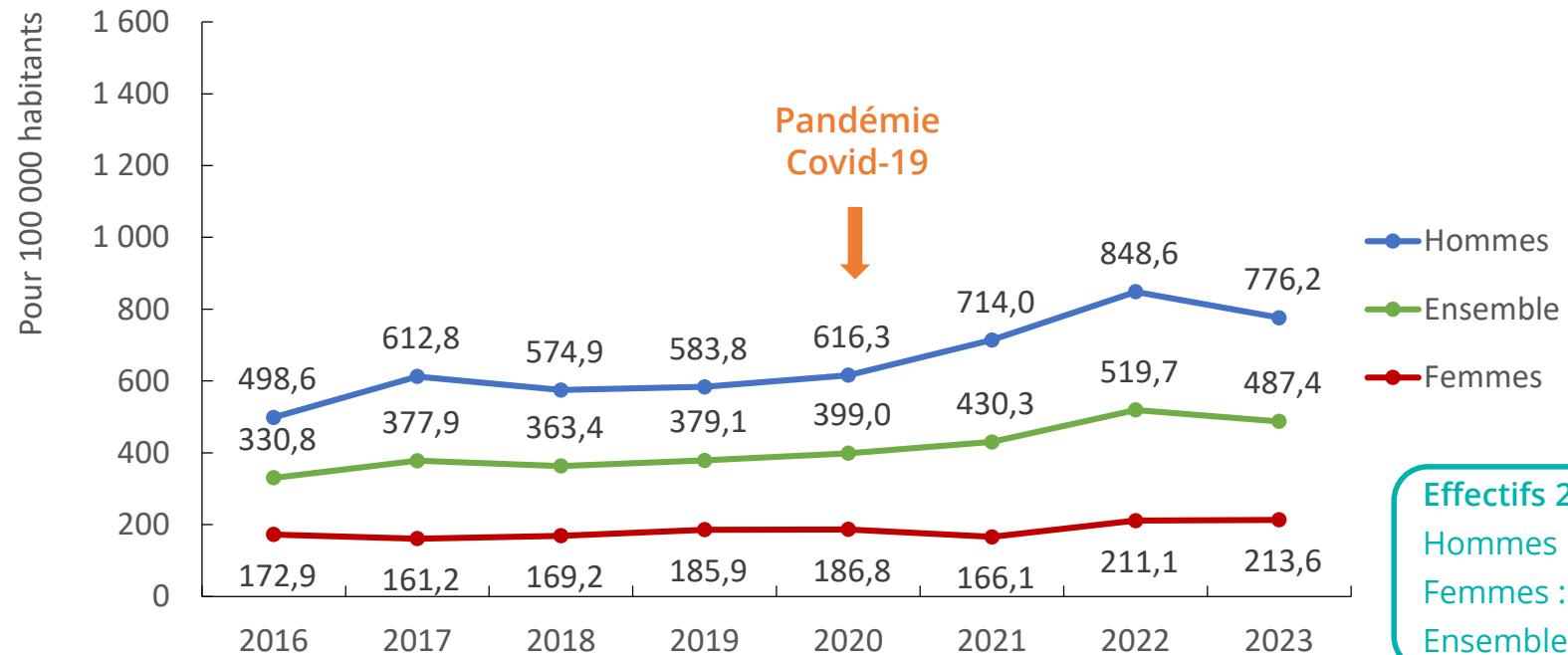


Augmentation significative



Maladies liées à l'alcool (1)

Taux standardisé de patients hospitalisés en MCO
pour maladies liées à l'alcool
Cœur de Savoie



ARA 2023

Hommes : 675,8

Femmes : 198,4

Ensemble : 423,6

Effectifs 2023

Hommes : 152

Femmes : 41

Ensemble : 193

* MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique

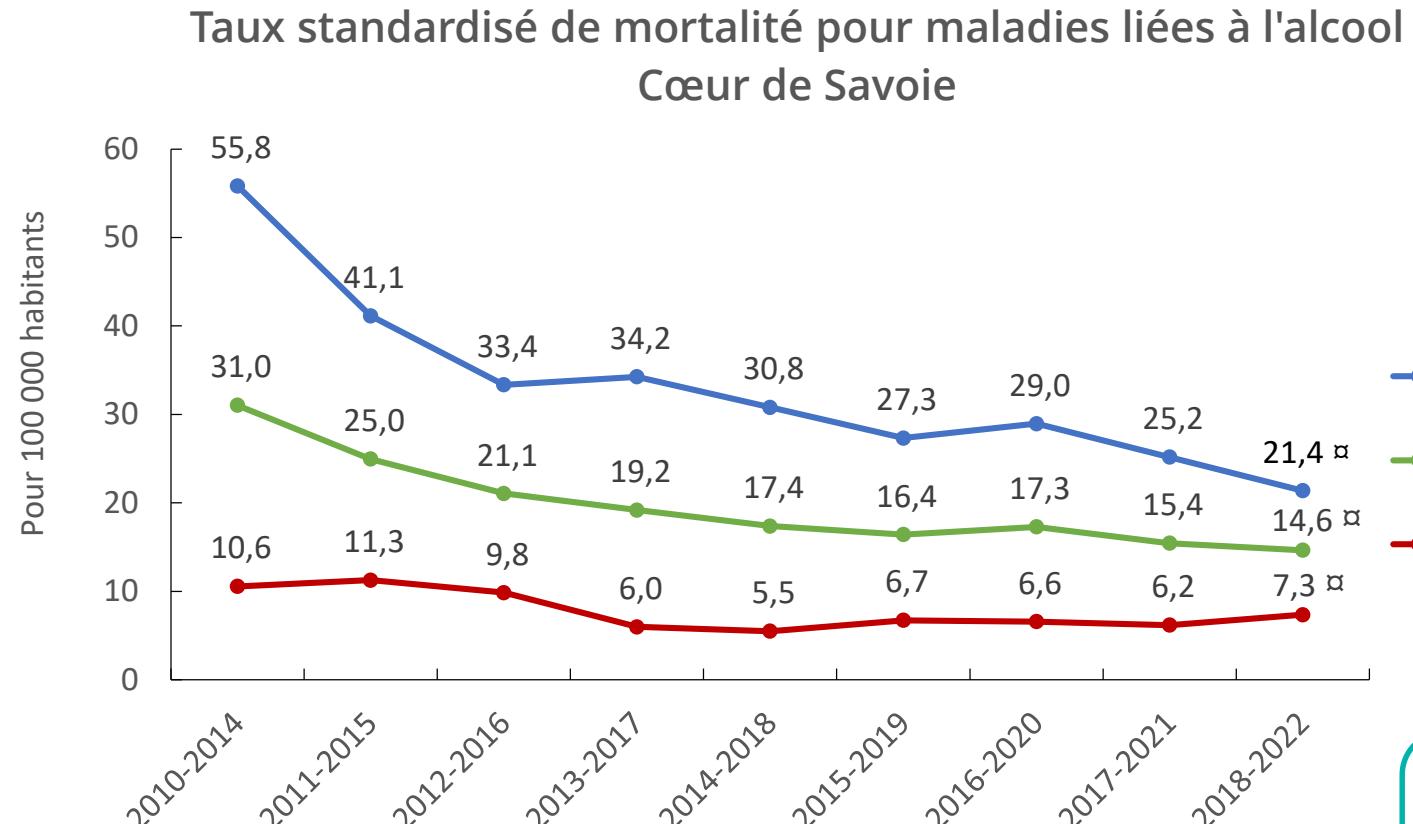
Sources : ATIH (PMSI MCO – 2016-2023), Insee (Recensement - 2012 et 2016-2021) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Augmentation significative



Maladies liées à l'alcool (2)



Sources : Inserm CépiDc (BCMD - 2010-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2012-2020) –
Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

ARA 2018-2022
Hommes : 34,2
Femmes : 8,3
Ensemble : 20,1

Effectifs annuels moyens 2018-2022
Hommes : 4
Femmes : 2
Ensemble : 6

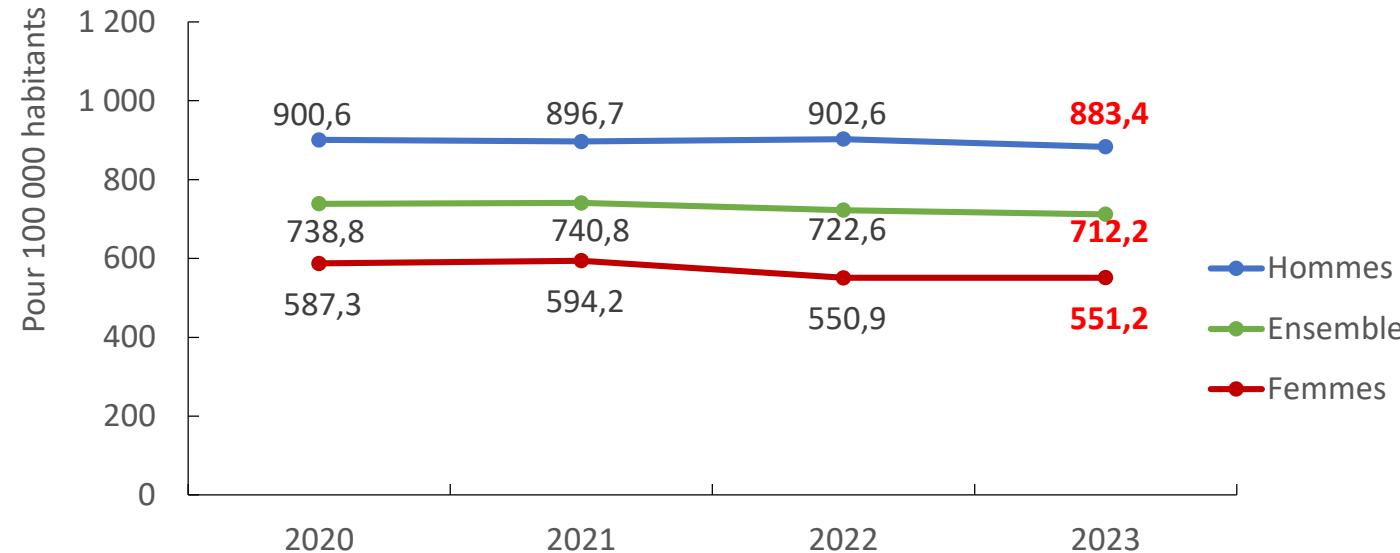


Diminution significative



Indicateurs sur les troubles addictifs (1)

Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs Cœur de Savoie



ARA 2023

Hommes : 1 162,9

Femmes : 707,4

Ensemble : 931,5

Effectifs 2023

Hommes : 180

Femmes : 112

Ensemble : 292

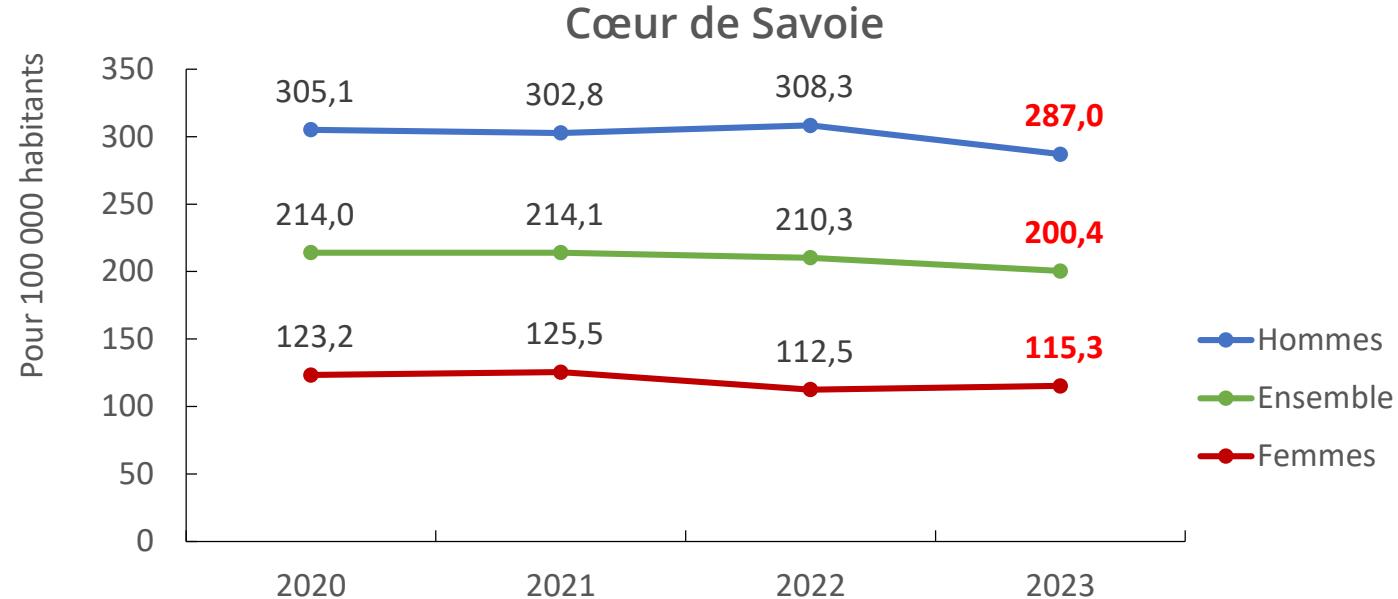
Sources : Cnam (Cartographie des pathologies – 2020-2023, DCIR - 2018-2023),
Insee (Recensement – 2012) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Tendance à la diminution ($p=0,0714$)



Indicateurs sur les troubles addictifs (2)

Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool



ARA 2023

Hommes : 501,6
Femmes : 203,2
Ensemble : 350,0

Effectifs 2023

Hommes : 58
Femmes : 24
Ensemble : 82

Sources : Cnam (Cartographie des pathologies – 2020-2023, DCIR - 2018-2023),
Insee (Recensement – 2012) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



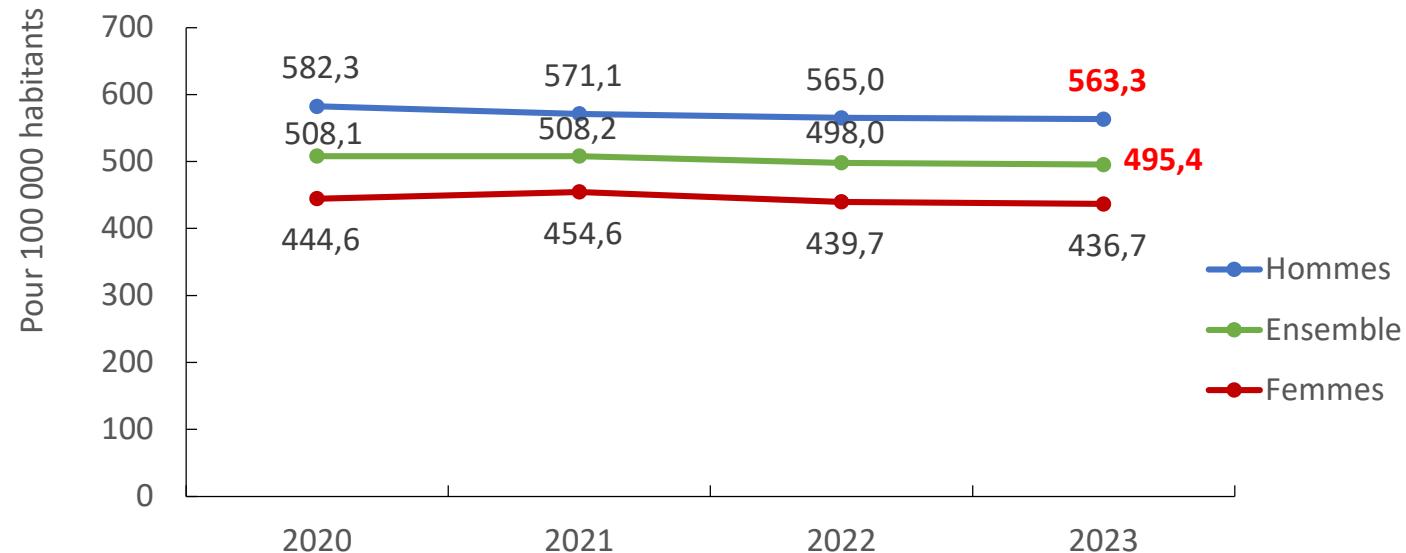
Absence d'évolution significative



Indicateurs sur les troubles addictifs (3)

Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins
pour troubles addictifs liés à l'utilisation de tabac

Cœur de Savoie



ARA 2023

Hommes : 704,7
Femmes : 509,0
Ensemble : 605,0

Sources : Cnam (Cartographie des pathologies – 2020-2023, DCIR - 2018-2023),
Insee (Recensement – 2012) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Effectifs 2023

Hommes : 116
Femmes : 89
Ensemble : 205



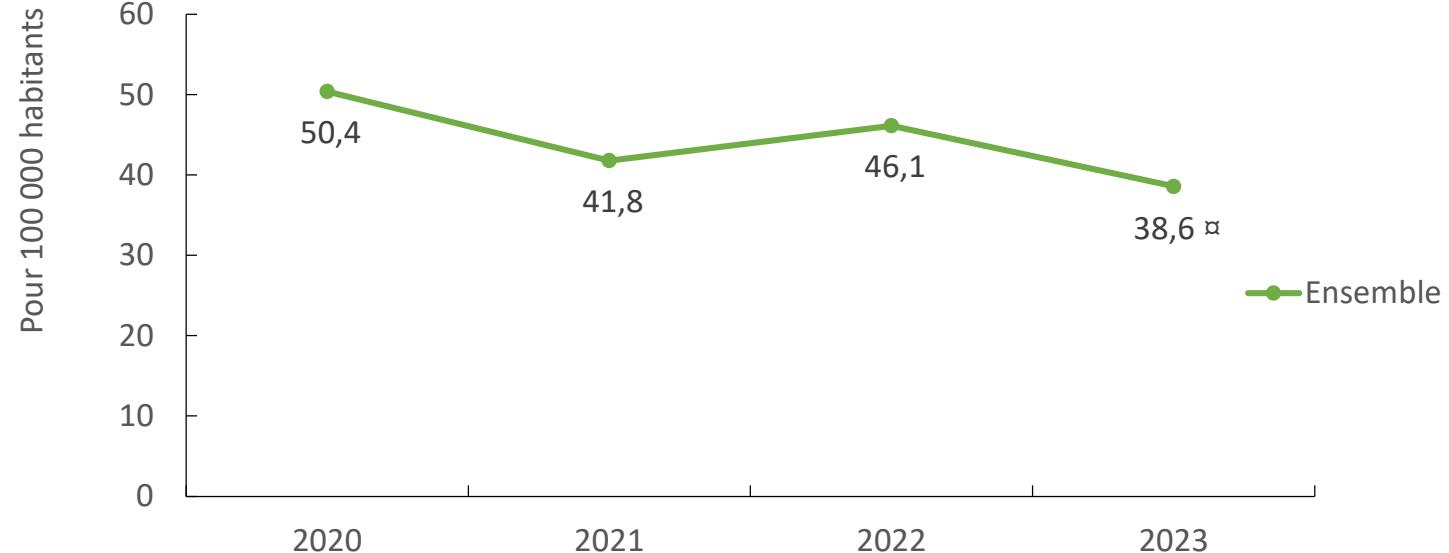
Tendance à la diminution ($p=0,0672$)



Indicateurs sur les troubles addictifs (4)

Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de cannabis

Cœur de Savoie



ARA 2023

Hommes : 92,1

Femmes : 30,9

Ensemble : 61,7

Effectifs 2023

Hommes : sec. stat.

Femmes : sec. stat.

Ensemble : 15

Sources : Cnam (Cartographie des pathologies – 2020-2023, DCIR - 2018-2023),
Insee (Recensement – 2012) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Absence d'évolution significative



Documentation et métadonnées (1)

Territoire étudié : EPCI Cœur de Savoie [200041010] à la géographie au 01/01/2025

Pour toute utilisation des données et indicateurs, merci d'indiquer les sources de données telles quelles figurent sous les graphiques.

L'ORS Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas responsable des analyses, interprétations et conclusions faites par l'utilisateur à partir des données et indicateurs présentés.

Les taux standardisés sont des taux comparatifs annuels avec une standardisation par âge quinquennal sur la population de France métropolitaine au RP 2012.

Le test de significativité est, pour les taux bruts, un test de comparaison d'un taux observé d'une sous-population au taux théorique régional. Le test de significativité est, pour les taux standardisés, un test de comparaison de deux taux standardisés. Ces tests sont effectués sur la dernière année d'observation avec une signification statistique considérée au seuil de 5 %. Le test de significativité n'est pas effectué sur la part de population couverte par le RSA.

Les évolutions des taux sont analysées sur l'ensemble de la période d'observation à l'aide d'une modélisation des taux par régression linéaire. La variable indépendante est le temps exprimé en années. Les taux sont comparés en faisant l'hypothèse que les effectifs observés suivent une loi normale et que les variations aléatoires des taux observés dans la population étudiée par classe d'âge sont indépendantes. Les tests sont basés sur la convergence de la Loi de Poisson vers la Loi normale. Ils supposent que les effectifs observés sont suffisants. Le seuil de signification retenu est 5 %. Si le seuil de signification est compris entre 5 % et 10 %, il s'agit d'une tendance à l'augmentation ou à la diminution.

Pandémie Covid-19 : suite à la survenue de la pandémie de Covid-19, une baisse du nombre de séjours hospitaliers, quel que soit le motif hors Covid-19, a été enregistrée en 2020 par rapport à 2019 en France (-13 %) comme en Auvergne-Rhône-Alpes (-15,1%) (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/ER1204.pdf>).

Méthode de calcul :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux pour un indicateur tous âges) : effectif de l'indicateur concerné divisé par l'effectif de population précisée dans les métadonnées.
- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sec. Stat. : non diffusé pour cause de secret statistique

Les données concernant les taux standardisés de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de cannabis par sexe ne sont pas diffusables pour cause de secret statistique.

Les métadonnées précisées ci-dessous sont indiquées pour la dernière année (ou période) d'observation des indicateurs.



Documentation et métadonnées (2)

➤ Population des moins de 20 ans

Effectif - Effectif des personnes de moins de 20 ans en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Taux - Part des moins de 20 ans en 2021.

Méthode : effectif de personnes de moins de 20 ans divisé par l'effectif total de la population.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 habitants (taux hommes), pour 100 habitantes (taux femmes), pour 100 habitants (taux ensemble).

➤ Ménage dont la famille principale est monoparentale

Effectif - Effectif des ménages dont la famille principale est monoparentale en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Taux - Part des ménages dont la famille principale est monoparentale en 2021.

Méthode : effectif de ménages "familles monoparentales" divisé par l'effectif total des ménages.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 ménages.

➤ Population de 15 ans et plus non scolarisée sans diplôme

Effectif - Effectif de personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sans diplôme en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Taux - Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée sans diplôme en 2021.

Méthode : effectif de personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sans diplôme divisé par l'effectif total de personnes non scolarisées.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 hommes non scolarisés (taux hommes), pour 100 femmes non scolarisées (taux femmes), pour 100 personnes non scolarisées (taux ensemble).

➤ Population d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans

Effectif - Effectif d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Taux - Part d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans en 2021.

Méthode : effectif d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans divisé par l'effectif de personnes actives de 15 à 64 ans.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 actifs de 15 à 64 ans.

➤ Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Effectif - Effectif de personnes au chômage (au sens du recensement) en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Taux - Part des chômeurs dans la population active (taux de chômage : au sens du recensement) en 2021.

Méthode : effectif de chômeurs divisé par la population active (actifs ayant un emploi + chômeurs).

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 hommes actifs de 15 à 64 ans (taux hommes), pour 100 femmes actives de 15 à 64 ans (taux femmes), pour 100 actifs de 15 à 64 ans (taux ensemble).



Documentation et métadonnées (3)

➤ Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S)

Effectif - Effectif de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) en 2023.

Source et année : Cnam (SNDS DCIR - 2023).

Taux - Taux standardisé de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) en 2023.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) divisé par l'effectif de bénéficiaires défini dans les précisions.

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (SNDS DCIR - 2023), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement - 2012).

Unité : pour 100 hommes bénéficiaires (taux hommes), pour 100 femmes bénéficiaires (taux femmes), pour 100 bénéficiaires (taux ensemble).

Précisions

Au 1^{er} novembre 2019, les dispositifs de la CMUc et de l'ACS ont été modifiés pour devenir la Complémentaire santé solidaire (C2S).

Cette population est composée de tous les bénéficiaires ayant eu au moins un remboursement d'une prestation exonérée au titre de la C2S dans l'année (disponible pour tous les régimes), complété par le fait d'avoir une C2S active au moins un jour de l'année (disponible pour le régime général et les SLM). En effet, la première ne permet pas de recenser l'ensemble des bénéficiaires de la C2S dans la mesure où d'autres motifs d'exonération peuvent prévaloir sur la C2S (ex : ALD).

Les données issues du SNDS (Système National des Données de Santé) concernent les bénéficiaires tous régimes de l'assurance maladie obligatoire dont le NIR (Numéro d'inscription au répertoire) n'est ni fictif ni provisoire.

Pour les taux calculés, la population du dénominateur est composée de tous les bénéficiaires ayant eu au moins un remboursement d'une prestation entre 2021 et 2023 (date de soin) dont le NIR n'est ni fictif ni provisoire, en vie au 01/01/2023 ou nés dans l'année.

La situation géographique des bénéficiaires est celle connue par l'assurance maladie à la date de soin la plus rapprochée du 01/01/2023.

➤ Personnes couvertes par le RSA

Effectif - Effectif de la population couverte par le RSA en 2022.

Sources et année : Cnaf, CCMSA (31/12/2022).

Taux - Taux brut de personnes couvertes par le RSA en 2022.

Méthode : effectif de personnes couvertes par le RSA divisé par la population du RP 2021.

Sources et années : Cnaf, CCMSA (31/12/2022), Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 habitants.

Précisions

Population couverte par le RSA (quelle que soit la composante). La population couverte comprend l'allocataire du RSA ainsi que ses ayants droit (conjoint, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens des prestations familiales).



Documentation et métadonnées (4)

➤ Patients hospitalisés pour maladies respiratoires

Effectif - Effectif de patients, hospitalisés en MCO pour maladies de l'appareil respiratoire en 2023.

Source et année : ATIH (PMSI MCO - 2023).

Taux - Taux standardisé de patients hospitalisés en MCO pour maladies de l'appareil respiratoire en 2023.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif de patients hospitalisés en MCO pour maladies de l'appareil respiratoire divisé par l'effectif de la population au RP 2021

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : ATIH (PMSI MCO - 2023), Insee (Recensement - 2012 et 2021).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

Précisions

Les codes CIM-10 utilisés sont ceux de J00 à J99 (en diagnostic principal, relié ou associé).

Les effectifs concernant les indicateurs d'hospitalisation en MCO sont des estimations. En effet les bases de données pour ces thèmes étant disponibles seulement aux codes PMSI, les effectifs communaux ont été estimés par sexe et par âge quinquennal à partir de la population au RP 2020.

➤ Bénéficiaires d'une ALD pour maladies respiratoires

Effectif - Effectif de bénéficiaires d'une ALD pour maladies respiratoires en 2023.

Source et année : Cnam (SNDS référentiel médicalisé - 31/12/2023).

Taux - Taux standardisé de bénéficiaires d'une ALD pour maladies respiratoires en 2023.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif de bénéficiaires détenteurs d'une ALD pour maladies respiratoires divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2020 à 2022.

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (SNDS référentiel médicalisé - 31/12/2023), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement - 2012).

Unité : pour 100 000 hommes bénéficiaires (taux hommes), pour 100 000 femmes bénéficiaires (taux femmes), pour 100 000 bénéficiaires (taux ensemble).

Précisions

Le code ALD30 correspondant est 14.

Ces données issues du SNDS (Système National des Données de Santé) concernent les bénéficiaires de cette ALD au 31 décembre de l'année selon le référentiel médicalisé et dont le NIR (Numéro d'inscription au répertoire) n'est ni fictif ni provisoire.

Pour les taux calculés, la population du dénominateur est composée de tous les bénéficiaires ayant eu au moins un remboursement d'une prestation entre 2021 et 2023 (date de soin) dont le NIR n'est ni fictif ni provisoire, en vie au 01/01/2023 ou nés dans l'année.

La situation géographique des bénéficiaires est celle connue par l'assurance maladie à la date de soin la plus rapprochée du 01/01/2023.



Documentation et métadonnées (5)

➤ Décès par maladies respiratoires

Effectif - Effectif annuel moyen de décès par maladies de l'appareil respiratoire sur la période 2018-2022.

Source et années : Inserm CépiDc (BCMD - 2018-2022).

Taux - Taux standardisé annuel moyen de décès par maladies de l'appareil respiratoire sur la période 2018-2022.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif annuel moyen de décès par maladies de l'appareil respiratoire divisé par l'effectif de la population au RP 2020

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Inserm CépiDc (BCMD - 2018-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2020).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

Précisions

Les codes Cim-10 sélectionnés sont de J00 à J99.

➤ Patients hospitalisés pour maladies liées à l'alcool

Effectif - Effectif de patients, hospitalisés en MCO pour maladies liées à l'alcool en 2023.

Source et année : ATIH (PMSI MCO - 2023).

Taux - Taux standardisé de patients hospitalisés en MCO pour maladies liées à l'alcool en 2023.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif de patients hospitalisés en MCO pour maladies liées à l'alcool divisé par l'effectif de la population au RP 2021

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : ATIH (PMSI MCO - 2023), Insee (Recensement - 2012 et 2021).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

Précisions

Les codes CIM-10 utilisés sont F100, F101, F102, F104, F105, F106, F107, G312, G405, G621, T510, K700, K701, K702, K703, K704, K292, K860, R780 et Z502 (en diagnostic principal, relié ou associé).

Les effectifs concernant les indicateurs d'hospitalisation en MCO sont des estimations. En effet les bases de données pour ces thèmes étant disponibles seulement aux codes PMSI, les effectifs communaux ont été estimés par sexe et par âge quinquennal à partir de la population au RP 2020.



Documentation et métadonnées (6)

➤ Décès par maladies liées à l'alcool

Effectif - Effectif annuel moyen de décès par maladies liées à l'alcool sur la période 2018-2022.

Source et années : Inserm CépiDc (BCMD - 2018-2022).

Taux - Taux standardisé annuel moyen de décès par maladies liées à l'alcool sur la période 2018-2022.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif annuel moyen de décès par maladies liées à l'alcool divisé par l'effectif de la population au RP 2020

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Inserm CépiDc (BCMD - 2018-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2020).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

Précisions

Les codes Cim-10 sélectionnés sont de C00 à C14, C15, C32, F10, K70 et K746.

➤ Bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs

Effectif - Effectif de personnes prises en charge

- en ALD en cours l'année 2023 avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives

- ou hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) ou SMR (MMP, AE ou DA)) ou psychiatrique (DP ou DA) dans les 2 dernières années,

- ou ayant reçu au moins 3 délivrances de substituts nicotiniques ou de bupropione (ZYBAN®) au cours de l'année 2023 (et en cas de grands conditionnements au moins 1 grand et 1 petit, ou 2 grands) à différentes dates.

Source et année : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023).

Taux - Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs en 2023.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif (défini ci-dessus) divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2021 à 2023.

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023, Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement – 2012).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

Précisions

Les codes CIM-10 (PMSI et ALD) utilisés sont F10, F11, F12, F13, F14, F15, F16, F17, F18, F19.



Documentation et métadonnées (7)

➤ Bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool

Effectif - Effectif de personnes prises en charge

- en ALD en cours l'année 2023 avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool (F10)
- ou hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) ou SMR (MMP, AE ou DA)) ou psychiatrique (DP ou DA) - dans les 2 dernières années.

Source et année : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023).

Taux - Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool en 2023.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif (défini ci-dessus) divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2021 à 2023.
- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023, Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement – 2012).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

Précisions

Les codes CIM-10 (PMSI et ALD) utilisés sont F10.

➤ Bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de tabac

Effectif - Effectif de personnes prises en charge

- en ALD en cours l'année 2023 avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de tabac (F17)
- ou hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) ou SMR (MMP, AE ou DA)) ou psychiatrique (DP ou DA) dans les 2 dernières années,
- ou ayant reçu au moins 3 délivrances de substituts nicotiniques ou de bupropione (ZYBAN®) au cours de l'année 2023 (et en cas de grands conditionnements au moins 1 grand et 1 petit, ou 2 grands) à différentes dates.

Source et année : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023).

Taux - Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de tabac en 2023.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif (défini ci-dessus) divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2021 à 2023.
- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023, Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement – 2012).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

Précisions

Les codes CIM-10 (PMSI et ALD) utilisés sont F17.



Documentation et métadonnées (8)

➤ Bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de cannabis

Effectif - Effectif de personnes prises en charge

- en ALD en cours l'année 2023 avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de cannabis (F12)
- ou hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) ou SMR (MMP, AE ou DA)) ou psychiatrique (DP ou DA) - dans les 2 dernières années.

Source et année : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023).

Taux - Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de cannabis en 2023.

Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif (défini ci-dessus) divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2021 à 2023.

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023, Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement – 2012).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

Précisions

Les codes CIM-10 (PMSI et ALD) utilisés sont F12.

Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Travail réalisé par :

Laure VAISSADE – Chargée d'études

Sylvie MAQUINGHEN – Directrice déléguée

Site de Lyon
9 quai Jean Moulin 69001 Lyon
Tél. 04 72 07 46 20

Site de Clermont-Ferrand
58 allée du Pont de la Sarre 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 75 50

contact@ors-auvergne-rhone-alpes.org
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Retrouvez-nous également sur LinkedIn :
<https://fr.linkedin.com/company/ors-auvergne-rhone-alpes>

